

L'AMI



L'Accueil Méthodique
pour l'accueil Inclusif

SECONDE ÉDITION

UN GUIDE POUR DES PRATIQUES ET DES
POSTURES FACILITANT L'ACCUEIL INCLUSIF
EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



À l'usage des équipes d'animation de la Haute-Garonne





ÉDITORIAL

Aux élus, gestionnaires, coordinateurs des services enfance-jeunesse et aux équipes d'animation de la Haute-Garonne

Ce guide, **l'Accueil Méthodique pour l'accueil Inclusif**, est né de la forte volonté du Comité de Pilotage du SIAM d'accompagner les gestionnaires d'accueil collectif de mineurs pour l'accueil durable et la participation effective des enfants en situation de handicap au sein des temps de loisirs collectifs en Haute-Garonne.

Un réseau de professionnels de l'animation, de référents handicap, d'acteurs institutionnels et de représentants des familles se sont mobilisés pour mutualiser leurs expériences, leurs pratiques et réfléchir à vous proposer une méthode d'accueil ancrée dans un processus d'inclusion global et partenarial des enfants en situation de handicap.

Cette version actualisée du guide **L'AMI** vous apporte ainsi des connaissances concrètes, des éléments de méthodologie et des outils pratiques en intégrant trois nouvelles thématiques : la mise en place d'un environnement inclusif, le lien et la collaboration avec l'école ainsi que la question du renfort au sein des équipes d'animation.

Ce guide doit favoriser la mutualisation des pratiques inclusives à l'échelle locale et rassurer durablement vos équipes, mais aussi les équipes enseignantes ainsi que les élus locaux, quant à l'accueil d'enfants en situation de handicap, dans une dynamique partenariale, où chacun à son niveau agit pour une continuité du parcours des enfants en situation de handicap et de leurs familles.

L'AMI a été imaginé pour vous aider à construire et permettre l'accueil inclusif au quotidien : à vous de le redécouvrir dès maintenant dans sa nouvelle édition !

L'AMI été réalisé avec la contribution active des institutions, collectivités et associations suivantes :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE
SDJES 31 - GISH - LEC GRAND SUD - LEO LAGRANGE - LES FRANÇAS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - MJC DE CARBONNE - MURETAIN AGGLO
SIAM - SICOVAL - VILLE DE TOULOUSE - UFCV

COMMENT UTILISER L'ACCUEIL METHODIQUE POUR L'ACCUEIL INCLUSIF ?

L'AMI est construit autour de neuf thématiques centrales, reprenant les étapes clés d'une démarche d'accueil inclusif en accueil collectif de mineurs. Chacune de ces thématiques se décline en :

SOMMAIRE

- Editorial & Sommaire 2
- Comment utiliser l'Accueil Méthodique pour l'accueil Inclusif ? 2
- De l'intégration à l'inclusion en passant par l'accueil : éclairages sémantiques 3
- Points de repères déontologiques, légaux et réglementaires 4-5
- Rassurons-nous sur le sujet de l'accueil de l'enfant en situation de handicap 6-7
- La mise en place d'un environnement inclusif au sein des ACM 8-9
- Le partenariat avec la famille de l'enfant 10-11
- Le lien et la collaboration avec l'école 12-13
- Les relations avec les partenaires accompagnant l'enfant 14-15
- La construction du projet d'accueil inclusif 16-17
- La sensibilisation de l'ensemble des enfants et des familles 18-19
- L'observation de l'accueil de l'enfant et l'évaluation de son projet d'accueil inclusif 20-21
- Le renfort de l'équipe d'animation 22-23
- Glossaire des différents dispositifs, établissements et services médico-sociaux et instances 24-25
- Glossaire des différents partenaires professionnels 26
- Le SIAM en bref 27
- Éléments de contexte nationaux 27



Principes d'actions :

Principes d'actions indispensables pour permettre un accueil réussi de l'enfant en situation de handicap
Exemple : favoriser les passerelles entre les structures d'accueil (maternelle, enfance et jeunesse)

déclinés en pratiques locales
Exemple : les responsables de l'accueil périscolaire et de la crèche du même territoire se sont rencontrés à deux reprises pour échanger et préparer l'accueil de Baptiste 3 ans pour la rentrée de septembre

illustrés par des témoignages



Boîte à outils regroupant :

des méthodes au service des principes d'actions Exemple : sensibiliser les enfants à la différence, leur permettre de s'exprimer sur la thématique du handicap pour faire émerger leurs représentations

des outils directement utilisables par une équipe pour mettre en œuvre la méthode Exemple : Coffre à différences du SIAM, jeu de cartes en LSF, jeu du verger, la tour de Froebel

Idees reçues se vérifiant ou non, posées sous forme de question, et des éléments de réponses associés Exemple : "une équipe d'animation doit obligatoirement être renforcée pour accueillir un enfant en situation de handicap" FAUX



Bibliographie :

Bibliographie à l'usage des animateurs, des enfants ainsi qu'un exemple de vidéo de sensibilisation Exemple : Petit Décodeur illustré de l'enfant en crise : quand la crise nous fait grandir (Anne-Claire Kleindienst)

Des ressources complémentaires, pour chacune des thématiques, compilées et structurées dans un espace dématérialisé, disponibles tout au long du guide grâce à ce QR code



DE L'INTÉGRATION À L'INCLUSION EN PASSANT PAR L'ACCUEIL : ÉCLAIRAGES SÉMANTIQUES !

INTÉGRATION

« L'intégration ouvre le droit à la similitude, à être semblable, tolérant l'exclusion de ceux qui ne parviennent pas à accéder par eux-mêmes au monde « normal », malgré tous les moyens de compensation qui leur sont dévolus et l'aide de tous les services appropriés. Avec l'intégration, le problème c'est l'enfant, qui pour être intégré doit avoir des dispositions, doit bénéficier des compensations et de toutes les réadaptations nécessaires pour le rendre comme les valides, et doit s'adapter au milieu dit ordinaire. »

L'inclusion n'est pas un plus d'intégration, Jean-Yves Le Capitaine, Empan, 2013

INCLUSION

« L'inclusion ouvre le droit à la singularité, à la différence, ne tolérant pas d'exclusion à la participation sociale sur le prétexte de cette différence. Avec l'inclusion, chaque enfant, chaque adolescent a sa place, quelles que soient ses caractéristiques. Et pour avoir sa place, on n'exige plus de lui qu'il soit comme les autres, mais il y a lieu que l'environnement s'adapte à ses caractéristiques (par des moyens de compensation et d'accessibilité) pour qu'il puisse avoir la même vie sociale que les autres. »

L'inclusion n'est pas un plus d'intégration, Jean-Yves Le Capitaine, Empan, 2013

ACCUEILLIR

Admettre quelqu'un au sein d'un groupe, d'une famille, d'une assemblée. Recevoir quelqu'un, lui donner l'hospitalité pour un temps plus ou moins long. En parlant d'une action, d'une attitude, indiquer la manière dont quelqu'un ou quelque chose est accepté, reçu.

Larousse

SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Avoir un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux qu'il s'agisse de l'école et autres lieux de savoir, des transports, des lieux culturels. L'idée de la société inclusive accessible à tous éloigne le nombre de personnes qui ne pourraient avoir accès à l'apprentissage, la communication, les déplacements, la culture, le travail...

La société inclusive parlons-en, Charles Gardou, Erès, 2012

ÉGALITÉ

L'égalité formelle implique que tous les individus doivent pouvoir jouir des mêmes droits.

Larousse

ÉQUITÉ

Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle. L'équité repose sur un traitement égalitaire qui tient compte des différentes circonstances et des besoins.

Larousse



PRINCIPE DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents. Concrètement, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités, et d'une expérience de qualité, de manière autonome. Elle vise à éliminer les obstacles qui se présentent à tous et elle bénéficie à tout le monde.

(Groupe Défi Accessibilité, 2011)

OBSERVER :

Examiner attentivement quelque chose, quelqu'un afin d'analyser, de comprendre, d'étudier. Regarder attentivement quelqu'un, quelque chose pour surveiller, pour contrôler. Remarquer, constater quelque chose.

Larousse, 2025

ÉVALUER :

Déterminer, fixer, apprécier la valeur, le prix de quelque chose, d'un bien. Déterminer approximativement la durée, la quantité, le nombre, l'importance de quelque chose.

Larousse, 2025

POINTS DE REPÈRES DÉONTOLOGIQUES, LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

«Le droit fondamental de tout enfant aux loisirs : les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans ses conditions d'égalité.»

Convention Internationale des Droits de l'Enfant (adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990)

«Légal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.»

Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (29 juillet 1998)

«Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

«Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté (...) à cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.»

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005)

«L'accompagnement individuel de l'enfant en situation de handicap par une personne physique n'est pas systématique et ne doit pas être la condition de son accueil dans le cadre des activités de loisirs (...). Lorsqu'il est nécessaire, l'accompagnement doit être mesuré au regard des besoins de chaque enfant en situation de handicap, de la nature des activités proposées et peut être commun à plusieurs enfants.»

Contribution du Défenseur des Droits à la Mission Nationale "Accueil de Loisirs et Handicap" (novembre 2018)

«La Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et de la Vie Associative insiste sur l'importance de l'anticipation, du dialogue avec les familles et de l'adaptation des pratiques pour garantir un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap en accueil collectif de mineurs. Elle valorise les démarches d'accompagnement des équipes, l'analyse des situations et la coopération avec les partenaires.»

Guide DJEPVA – Accueillir un enfant ou un adolescent en situation de handicap en ACM (2022)

«Le Défenseur des Droits rappelle qu'un refus d'accueil fondé sur le handicap constitue une discrimination. Il souligne l'obligation de rechercher des solutions adaptées permettant l'accès effectif aux loisirs (...) notamment via la mise en place d'aménagements raisonnables. Elle met en évidence la nécessité de mieux accompagner les structures dans l'analyse des situations et l'adaptation de leurs pratiques, afin d'éviter les refus d'accueil liés à un manque de moyens ou de repères.» **Avis du Défenseur des Droits (mars 2019)**





Rassurons-nous sur le sujet de l'accueil de l'enfant en situation de handicap

FICHE N°1



En tant qu'animateur BAFA je ne suis pas qualifié pour accueillir un enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX

Les animateurs des accueils de loisirs titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ont pour mission principale la gestion de la vie quotidienne de tous les enfants accueillis, la responsabilité d'un groupe de mineurs dont l'effectif dépend de la tranche d'âges accueillie et des activités proposées et l'organisation d'activités adaptées aux capacités et aux besoins de chacun des enfants en tenant compte de leurs envies. (Référentiel BAFA, jeunesse.gouv).

Cette mission "d'assurer un accueil tout public", concerne donc bien également les enfants en situation de handicap. L'expertise dans ce domaine est à compléter par la suite par des sensibilisations et des accompagnements spécifiques.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'un temps de loisirs collectif est un droit fondamental.

VRAI FAUX

La Convention Internationale relative aux Droits des personnes handicapées (adoptée en décembre 2006 par l'ONU et signée par la France en 2007) indique que «les Etats parties prennent des mesures appropriées pour faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisirs et sportives, y compris dans le système scolaire.» Par ailleurs, l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous est un droit fondamental inscrit dans la loi dite de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, et repris dans la loi du 11 février 2005.



PRATIQUES LOCALES

« Pour faire progresser l'accueil inclusif dans notre centre de loisirs, nous avons fait le constat en équipe qu'il fallait avoir une action éducative avec tous les enfants du collectif. Ce sont les groupes d'enfants et l'équipe d'animation qui portent la fonction d'accueillir les enfants à besoins éducatifs particuliers. Accueillir les besoins de l'autre nécessite que le collectif développe des compétences indispensables au Bien Vivre Ensemble comme la tolérance, l'empathie, le « prendre soin de l'autre dans la bienveillance », l'acceptation et la compréhension du besoin de l'autre qui est accompagné différemment de moi.

Pour cela avec la référente des projets inclusifs des Francas nous avons mis en place des cycles de discussions à visée philosophique à destination des enfants. Ces temps d'animations d'une heure permettent aux enfants, à partir d'un support (image/vidéo/sonore), de s'exprimer sur les thèmes suivants : l'empathie, la justice, l'équité, la tolérance, etc.

La DVP permet aux enfants de partager leurs avis, leurs vécus, sans jugement, et de construire une compétence collective pour accueillir. Nous avons le projet de rendre ces discussions « culturelles » dans notre centre, en les ritualisant chaque semaine. Cette pratique éducative permet aux enfants comme aux adultes, de mettre des mots et apporte des éléments de compréhension du monde pour mieux accepter l'autre avec ses différences. »

Anna Sartini - Directrice du CLSH Lapujade - Francas de Haute-Garonne



BOÎTE À OUTILS



Se sensibiliser avec une approche ludique :

- Escape game "Mission Chicago" - UFCV Occitanie
- Mallettes pédagogiques du SIAM - UFCV Occitanie
- Quizz handicap et préjugés - Ligue de l'Enseignement 31
- Jeu de cartes Handi17 familles - KESKI

Dédratiser le handicap au sein de l'équipe d'animation, permettre à chacun d'exprimer ses représentations, idées reçues et ses tabous :

- Photo Langage - Francas
- Médiaphoto - Léo Lagrange



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Des enfants uniques - Gabrielle de Tournemire Flammarion - 2025
- Handicap et cinéma - Gérard Bonnefon - Chronique Sociale - 2004

À destination des enfants / adolescents :

- Théo la Tornade - Anna Llana - Glénat Jeunesse - 2018
- Mon cerveau a besoin de lunettes - Annick Vincent - Académie Impact - 2022
- Super sourde - Cece Bell - Éditions les Arènes - 2015

Vidéo : La petite casserole d'Anatole - Youtube

IDÉES REÇUES :



Un animateur a le droit de refuser de s'occuper d'un enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX



Nous sommes tous concernés par l'accueil des enfants en situation de handicap.

VRAI FAUX

L'accueil d'un enfant en situation de handicap n'est pas la question d'une seule personne (accompagnant de vie de loisirs, animateur référent...) mais bien celle de l'ensemble de l'équipe d'animation. Il est important que l'accueil soit préparé en équipe en prenant en compte les tabous, les peurs, les freins, les enthousiasmes et expériences de chacun.



PRINCIPES D' ACTIONS

- Sensibiliser les élus de l'entité gestionnaire des accueils périscolaires et extrascolaires.
- Informer les animateurs dès l'entretien d'embauche qu'accueillir un enfant en situation de handicap fait partie intégrante du métier d'animateur.
- Se former et organiser des temps de sensibilisation auprès de l'équipe sur l'accueil inclusif afin d'éviter d'accueillir l'enfant ou le jeune en situation de handicap dans la précipitation et dans un climat d'inquiétude.
- Organiser des échanges de pratiques entre structures et poser les tabous, les préjugés, les inquiétudes, les réussites, les bonnes pratiques pour construire une dynamique d'accueil inclusif et de prise en compte de la différence.
- L'accueil inclusif de l'enfant doit être porté par l'ensemble de l'équipe.
- Favoriser les passerelles et les partenariats entre les structures d'accueil (petite enfance - enfance - jeunesse).
- Sensibiliser l'ensemble des familles en valorisant les pratiques inclusives de l'accueil.



TÉMOIGNAGES

Eloïse Arnal - Chargée de mission Handiciviq - UFCV :

J'ai participé à l'escape game « Mission Chicago » de l'UFCV, une expérience de sensibilisation plaçant chaque membre de l'équipe en situation de handicap, avec certaines contraintes. Ce temps d'immersion m'a permis de mieux appréhender les réalités, impacts et besoins liés aux différents handicaps, au-delà

des représentations que j'en avais. Il m'a amenée à questionner mes pratiques afin de favoriser l'implication de chacun, notamment par une écoute active des besoins, une communication adaptée et des comportements plus inclusifs. Ce qui m'a le plus marquée est le lien entre handicap et adaptation de l'environnement. La résolution des énigmes devenait plus simple et rapide lorsque nous valorisons les capacités de chacun

dans un cadre adapté. J'ai ainsi compris que le handicap n'est pas une limitation en soi, c'est l'inadaptation de l'environnement qui crée la situation de handicap. Par son approche ludique, cet escape game a dédramatisé le handicap et mis en lumière l'importance d'adapter les espaces et méthodes pour permettre à chacun de s'impliquer pleinement et d'enrichir le collectif par ses compétences.



La mise en place d'un environnement inclusif au sein des ACM

FICHE N° 2



IDÉES REÇUES :

« L'environnement a une influence sur les comportements des enfants. »

VRAI FAUX

Une organisation réfléchie de l'espace, du matériel, des activités et du temps constitue un levier essentiel de la réussite éducative. Un environnement bien aménagé répond aux besoins de l'enfant et soutient l'ensemble de son développement dans le respect de son unicité. (Paradis et Cantin, 2009, p.97)

« Ce que je vais adapter pour un enfant en situation de handicap ne servira qu'à lui. »

VRAI FAUX

Selon le « principe de la conception universelle », les adaptations pensées au départ pour un enfant avec des besoins spécifiques profitent à tous. Elles facilitent la compréhension, sécurisent l'environnement et améliorent le quotidien de l'ensemble des enfants, mais aussi des équipes.



PRINCIPES D' ACTIONS

- **Prendre en compte les besoins de chaque enfant (et pas uniquement les enfants en situation de handicap) :** Favoriser l'identification, l'expression et la prise en compte des besoins spécifiques de chacun mais aussi de leurs capacités, centres d'intérêt, compétences particulières, etc.
- **Prendre conseil auprès de la famille/des professionnels** accompagnant ou ayant déjà accueilli l'enfant, dès le début du projet pour ajuster l'aménagement des espaces.
- **Aménager des espaces** en proposant des lieux accessibles à tous, accueillants et des espaces de circulation non encombrés (ex : des espaces calmes, des espaces pour s'apaiser bien délimités et différenciés). Des jeux et outils pédagogiques (fidgets, timers...). accessibles en autonomie permettent aussi de répondre aux besoins de chacun des enfants.
- **Mettre en place des repères visuels et clairs** pour rendre l'environnement plus lisible (marquages au sol, sens de circulation, codes couleur par espace etc.). Ces outils facilitent la compréhension des règles, la communication, l'anticipation des temps et des activités, et favorise ainsi l'autonomie, le sentiment de sécurité et la participation de chacun.
- **Aménager des temps et rester flexible dans les horaires de fonctionnement** des activités, des repas et temps calmes de manière à respecter leurs besoins fondamentaux (ex : permettre ...) et en s'appuyant sur leurs besoins fondamentaux (ex.: permettre l'arrêt de l'activité avec la possibilité d'y revenir, arrivée plus tardive ou départ anticipé...). Des repères temporels clairs aideront les enfants à se situer dans la journée.



PRATIQUES LOCALES

Partant du constat que des enfants blessés ou temporairement empêchés, sont souvent exclus des jeux, Benjamin a créé un projet visant à montrer qu'en adaptant simplement les règles, chacun peut participer. Réfléchir à un accueil inclusif, c'est rappeler que le jeu sert aussi à « vivre ensemble ».

Adapter les consignes, redistribuer les rôles ou proposer des missions d'observation ou de coopération permet à chaque enfant de rester acteur. Cette démarche développe la compréhension de la diversité et encourage l'entraide.

La sensibilisation des enfants et le rappel du rôle des animateurs dans l'adaptation des activités ont fait évoluer les pratiques : les animateurs consultent désormais les enfants avant les jeux et ajustent les règles pour inclure tous les participants.

ALAE Lagardelle-sur-Lèze, CCBA, Léo Lagrange



BOÎTE À OUTILS



Des espaces refuge et/ou sensoriels pour un retour au calme et apprendre à gérer ses émotions :

- Salle "Calma Te" - ALAE de Maurice Saquer Gratentour
- Espace refuge - ALSH Parenthèse Castanet-Tolosan

Des outils inclusifs pour soutenir les aménagements:

- Guide pratique "L'accueil inclusif en CLAE" - Kit en prêt de la Cellule Inclusion Handicap - Ville de Toulouse



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Journal de l'animation n° 245 - Handicap : quels jeux et jouets proposer ?

- Tous inclus ! Réinventer la vie dans la Cité avec les personnes en situation de handicap - Gaurier & Dominique-Anne - Editions de l'Atelier - 2010

À destination des enfants / adolescents :

- Cahier pratique « Aménager l'école pour tous » - Bâti Scolaire - 2025

Vidéo : Aménager son espace pour les personnes autistes - CRA Ile de France - Youtube

« Adapter certaines règles ou tolérer des comportements spécifiques pour un enfant en situation de handicap revient à lui accorder un passe-droit. »

VRAI FAUX

Un accueil inclusif consiste à prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant et à favoriser l'équité grâce à une pédagogie différenciée. Ce n'est pas de l'injustice : les adaptations répondent à un besoin particulier à un moment donné. Il est préférable de les mettre en place au lieu de laisser l'enfant gêné, stressé ou en souffrance.

« Aménager l'environnement va me coûter cher et ne va pas servir longtemps. »

VRAI FAUX

Cela prend la forme de réaménagements des espaces par types d'ambiance, ou en déplaçant du mobilier... Cela ne correspond pas systématiquement à des achats. Le cas échéant, ce sont des investissements bénéfiques pour tous sur le long terme. Selon les situations, il est possible pour les gestionnaires d'ACM de mobiliser des moyens financiers auprès de la Caf.



TÉMOIGNAGES

Sandrine Bordes - Directrice adjointe CLAE maternel Mailhos à Toulouse

"Le CLAE, accompagné par la Cellule Inclusion Handicap, a repensé ses espaces et ses pratiques. Chaque enfant peut ainsi choisir de participer à une activité ou de se retirer dans un espace ressource, tel que le coin détente ou la cabane sensorielle. Le CLAE met à disposition des boîtes sensorielles collectives pour accompagner les temps d'attente ou de transition, ainsi que des

outils spécifiques limitant les stimuli sensoriels. Des repères visuels, conçus avec l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, permettent d'anticiper les temps de la journée et favorisent un cadre plus sécurisant pour tous. En cohérence avec l'école, des repères visuels de classes et de règles de vie facilitent l'organisation et la compréhension. Notre priorité reste l'accueil de tous les enfants, dans le respect de leurs rythmes, besoins et différences, au sein d'un environnement accueillant et apaisant."



Le partenariat avec la famille de l'enfant

FICHE N°3



PRATIQUES LOCALES

Dans le cadre de mes missions au sein du Pôle Ressources Handicap 31, j'ai accompagné la maman d'un garçon de 5 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme, scolarisé à temps partiel. Un premier temps d'échanges a permis de recueillir ses besoins, ceux de son enfant et de la fratrie, ainsi que de mieux comprendre le contexte familial et les ressources existantes et les difficultés rencontrées au quotidien. Ensemble, nous avons pu identifier des solutions adaptées, notamment la mise en place d'un accompagnement à domicile par une technicienne de l'intervention sociale et familiale, à raison de 3 heures par semaine, afin de soutenir la maman et lui offrir un temps de répit. Cet accompagnement a été bénéfique pour l'ensemble de la famille. La relation avec la famille est au cœur de l'intervention du PRH 31 : une écoute attentive dès le premier contact, une rencontre au plus près du lieu de vie et le respect de la temporalité familiale permettent de construire une relation de confiance et de faire alliance avec la famille, dans le respect de ses souhaits.

Stéphanie Coulange - Coordinatrice du PRH 31 - UFCV Occitanie.



BOÎTE À OUTILS



Permettre à la famille d'indiquer la situation de handicap de son enfant dès l'inscription administrative :

- Dossier Unique d'Inscription : Petite-Enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire - Direction Enfance et Loisirs - Ville de Toulouse

Recevoir et accueillir la famille pour permettre un échange individualisé et mieux connaître l'enfant et ses caractéristiques :

- Recueil d'informations - SIAM
- Carte d'identité de l'enfant - SIAM
- Livret d'accueil à destination des parents
Pôle Ressources Handicap de la Haute-Garonne

Proposer des temps et organiser tant que possible des rencontres de suivi et de bilans :

- Bilan d'accueil - Direction Enfance et Loisirs - Ville de Toulouse et SIAM.



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- **Parents d'enfants handicapés** - Charles Gardou - 2012
- **Les petites victoires** - Yvon Roy - Rue de Sèvres - 2017

À destination des enfants et des adolescents :

- **Epsilon, un enfant extraordinaire** - Lydie Laurent - AFD - 2011
- **Maria et moi** - Miguel Gallardo et María Gallardo - Collection Morgan - 2010

Vidéo :

- **Tous parents : parentalité et handicap** - Michel Szempruch - Production Repérages - 2009
- **L'accompagnement des parents** - Crescendo - YouTube

IDÉES REÇUES :



Les familles ayant un enfant en situation de handicap sont dans le déni.

VRAI FAUX

Les familles concernées peuvent être en difficulté pour s'exprimer quant à la situation de leur enfant par gêne, peur du refus d'accueil ou encore méconnaissance du handicap de leur enfant suite à un diagnostic très récent. Il est donc utile de les rassurer, d'instaurer un climat de confiance pour leur permettre de s'exprimer en temps voulu au sujet de leur enfant et de se positionner comme un véritable partenaire de l'équipe d'animation.



PRINCIPES D' ACTIONS

- **Rappeler les principes de l'accueil universel** à l'ensemble des familles fréquentant l'accueil de loisirs.
- **La famille, premier expert de son enfant, est le partenaire à privilégier** pour construire le projet d'accueil inclusif de l'enfant : apprendre à connaître l'enfant, ses besoins, les conseils et attentes de ses parents.
- **Permettre à la famille d'être en confiance** et de pouvoir s'exprimer le plus tôt possible sur la situation de handicap de son enfant, en utilisant un outil de recueil, idéalement dès l'utilisation du document unique d'inscription.
- **Provoquer une rencontre préalable** à l'accueil de l'enfant
- **Assurer un cadre professionnel et discret** à l'occasion des rencontres avec les familles.
- **Impliquer la famille et attendre son accord** pour entrer en contact avec les professionnels médico sociaux pour le cas échéant recevoir des conseils et solutions.
- **Définir et co-construire avec la famille** les modalités de communication au sujet de l'accueil de l'enfant.



TÉMOIGNAGES

Mme B. maman de L. qui part avec l'accompagnement du SIAM en séjour depuis 2 ans.

Un rendez-vous en visio a été programmé par le SIAM en amont du séjour de vacances de mon fils. L'occasion donnée de pouvoir échanger avec l'équipe m'a permis de me sentir en confiance et

d'éviter beaucoup d'angoisses. Ensemble, nous avons anticipé ce qui pouvait être difficile pour mon fils, ce qui a rendu son accueil plus doux et plus ajusté. Le fait d'être écoutée, de pouvoir expliquer ses besoins et ses fragilités m'a profondément rassurée. J'ai senti que nous étions du même côté, et cela a tout changé.



Les familles vivent un vrai parcours du combattant administratif.

VRAI FAUX

La durée de traitement de certains dossiers administratifs, l'attente d'une place en établissement ou service "spécialisé", l'accès difficile à certains droits, le sentiment de vivre une discrimination peuvent être autant d'obstacles à franchir pour une famille ayant un enfant en situation de handicap. La procédure administrative (dossier et durée de traitement) et les relations avec l'équipe d'animation doivent donc être les plus fluides et efficaces possibles pour faciliter le quotidien de la famille.



La famille doit systématiquement être impliquée dans la définition et la construction du projet d'accueil de son enfant.

VRAI FAUX

La famille est l'acteur incontournable d'un accueil inclusif, elle est garante du projet de vie de son enfant. Elle est le premier expert de son enfant, avant même l'ensemble des professionnels (éducatifs, de soins, équipe d'animation...) : elle peut donc informer l'équipe sur les caractéristiques de son enfant, apporter les solutions qu'elle met en œuvre au quotidien...



Le lien et la collaboration avec l'école



PRINCIPES D' ACTIONS

- Se faire connaître du référent scolaire en charge de l'accompagnement de l'enfant sur l'école pour construire un partenariat.
- Organiser une rencontre avant l'arrivée de l'enfant réunissant la direction de l'école, de l'accueil de loisirs et la famille. Cette rencontre a pour objectif de garantir un partage des informations essentielles et la cohérence des actions, afin d'éviter la multiplication de réunions aux objectifs similaires. Les échanges en visioconférence sont aussi à privilégier pour plus d'efficacité.
- Organiser des points ponctuels entre la direction de l'école, de l'ACM et la famille pour suivre les évolutions de l'enfant sur les différents temps.
- Cibler et utiliser des outils communs et partagés entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation pour permettre une continuité d'accompagnement.
- En vue de l'éventuel accompagnement humain pendant la pause méridienne compléter la fiche navette avec le directeur de l'école et la famille pour la transmettre au PIAL.
- Participer aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarité.
- Instaurer des temps d'échanges formels entre les différents intervenants (enseignants, équipe d'animation, AESH, ATSEM, agents techniques...) pour la transmission des informations lors des transitions.



TÉMOIGNAGES

Philippe Tissinier - Inspecteur de l'Éducation Nationale - SDEI31

Mise en œuvre de la loi Vial (27 mai 2024)

La loi Vial confie désormais à l'État — et non plus aux communes — la prise en charge financière de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne. Cette évolution vise à garantir une équité territoriale dans l'accès aux accompagnements et à améliorer les conditions de travail des AESH. Dans ce cadre, le Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI) de la DSDEN a défini une procédure départementale appuyée sur une évaluation concertée des besoins de chaque élève. Cette évaluation est conduite en collaboration avec l'organisateur de l'accueil périscolaire (collectivité territoriale ou association), l'établissement scolaire et la famille. Une équipe éducative est réunie afin d'établir la fiche navette « loi Vial », qui recense les besoins spécifiques de l'enfant sur le temps méridien. Le coordonnateur du PIAL s'appuie ensuite sur ces éléments pour déterminer la pertinence d'un accompagnement collectif. En cas de mise en place d'un accompagnement, le directeur d'école et l'organisateur de l'accueil périscolaire assurent conjointement la mise en œuvre pratique (organisation du temps de travail, coordination en cas d'absence de l'AESH, etc.). Cette organisation fera l'objet d'un suivi et d'une régularisation éventuelle au cours de l'année scolaire, afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des élèves concernés.

Hélène Belloc - Chargée de Coopération de Convention Territoriale Globale - Auxsonne

L'implantation de l'IME sur la commune d'Auxsonne a constitué une avancée majeure pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Si cette ouverture a été une opportunité pour le territoire, elle a également soulevé des défis importants, nécessitant une forte mobilisation collective. Dès le lancement du projet et la mise en place de l'Unité d'Enseignement Externalisée, la réussite a reposé sur le renforcement du dialogue entre l'école, le périscolaire, le secteur médico-social et les équipes municipales engagés dans l'inclusion. La transmissions d'informations fragmentées, les transitions entre les différents temps de l'enfant ainsi que l'adaptation à leurs besoins spécifiques ont mis en évidence la nécessité d'utiliser des outils communs et d'organiser des temps réguliers de concertation. Les accompagnements apportés par l'IME et le SIAM ont été déterminants pour structurer les réponses. Une culture partagée s'est construite progressivement pour qu'aujourd'hui l'ensemble des partenaires forme un réseau cohérent, offrant aux enfants et à leurs familles un accompagnement lisible, partagé et sécurisant.



PRATIQUES LOCALES

Lors de l'inscription de nouveaux élèves, je peux être amené à conseiller aux parents de rencontrer la directrice de l'accueil périscolaire en amont de l'arrivée de leur enfant à l'école, parfois juste après le rendez-vous d'inscription. Il peut être question de la santé, d'une situation familiale inhabituelle ou de toute autre particularité qui demandera une adaptation du cadre proposé. Ce lien est important car plutôt que d'apporter une réponse "universelle", chacun peut trouver l'adaptation la plus pertinente, en partenariat avec la famille.

Fabien Delga - Directeur Ecole maternelle - Bérat

L'augmentation du nombre d'enfants ayant des besoins particuliers accueillis a conduit à repenser notre démarche inclusive. Dans ce cadre, des outils communs ont été créés et expérimentés en équipe, dont une malle individualisée et une fiche mémo regroupant les informations essentielles pour chaque enfant.

Au-delà de leur usage quotidien, ces supports favorisent l'implication des familles, la mutualisation des ressources et des informations entre l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant dans le parcours de l'enfant. Cette mise en commun permet une meilleure connaissance des besoins de chacun, une continuité des pratiques et renforce la qualité de l'accueil inclusif.

Sarah Karim - Directrice CLAE Maternel Borderouge - Toulouse



BOÎTE À OUTILS



Se familiariser avec l'organisation de l'école et les procédures associées :

- Bien comprendre les acronymes de l'école inclusive
- Établir le cas échéant une demande conjointe avec la direction de l'école, en suivant la procédure de mise en œuvre de la loi VIAL :
- Fiche navette - Evaluation des besoins en vue d'un accompagnement humain sur la pause méridienne - SDEI de la Haute-Garonne
- Chronologie de la procédure départementale - SDEI de la Haute-Garonne



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- L'éducation Inclusive - Jacques Joguet - Tom Pousse - 2019

À destination des enfants / adolescents :

- Une rentrée Dys sur dix - Yaël Hassan - Tom Pousse - 2023

Vidéo :

- GEVA-sco : le Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - monparcourshandicap.gov

IDÉES REÇUES :



Un représentant de l'équipe d'animation n'a pas le droit de participer aux équipes éducatives et équipe de suivi de scolarité.

VRAI FAUX

Les équipes des accueils de loisirs peuvent y participer de plein droit, mais ce n'est pas automatique.

Les parents peuvent inviter tout partenaire qu'ils estiment nécessaire, et l'enseignant peut convier un membre de l'équipe d'animation également.



Les enseignants ne peuvent pas communiquer les informations relatives à la situation de handicap et/ou aux besoins spécifiques de l'enfant à l'équipe d'animation.

VRAI FAUX

Tous les professionnels de l'enfance/jeunesse sont légitimes pour accéder aux informations relatives à la situation de tout enfant dans le respect du secret du partage des informations, cela est nécessaire pour assurer la sécurité de l'enfant, son accompagnement et la continuité éducative (Code de l'Action Sociale et des Familles).



Les relations avec les partenaires accompagnant l'enfant

FICHE N°5



IDÉES REÇUES :

« En tant qu'animateur / directeur, je n'ai pas le droit de contacter et d'échanger avec un éducateur. »

VRAI FAUX

Le projet d'accueil se construit avec l'ensemble des partenaires accompagnant l'enfant au quotidien : sa famille est le partenaire principal pour mieux connaître l'enfant et communiquer des conseils et solutions. L'échange avec les différents professionnels (éducateur spécialisé, psychomotricien ...) est important pour apporter des informations et des éléments d'analyses de la situation complémentaires à ceux de la famille. Le responsable de l'accueil de loisirs est pleinement légitime pour échanger avec des professionnels des structures médico-sociales en vue de préparer et réussir l'accueil d'un enfant.



PRINCIPES D' ACTIONS

- **Connaître l'environnement médico-social de son territoire :** ces structures sont des ressources pour mener des projets en partenariat, sensibiliser les équipes et aider dans l'analyse des pratiques.
- **Connaître l'enfant dans sa globalité** pour assurer sa sécurité (physique, morale et affective) et permettre sa participation la plus optimale possible.
- **Evaluer l'utilité ou non de contacter les professionnels** (avant, pendant ou après l'accueil) et attendre l'autorisation de la famille pour contacter les professionnels médico-sociaux.
- **Mobiliser les professionnels tout au long du projet d'accueil** de l'enfant : ils doivent transmettre à l'équipe d'animation leurs conseils, points de vigilance et solutions quant à l'accueil de l'enfant.
- **Considérer la famille comme le partenaire privilégié** et l'équipe de professionnels comme des ressources dans le contexte de leurs établissements.
- **Prendre en compte les informations et conseils** donnés quant à l'accompagnement de l'enfant et les adapter au fonctionnement de l'accueil collectif.
- **Mettre en place des partenariats ponctuels** avec les établissements médico-sociaux du territoire de l'accueil.



TÉMOIGNAGES

Sara Lemaître - Coordinatrice du PRH 81 – UFCV Occitanie

Nous avons, en tant que professionnels et institutions, un rôle essentiel : celui de simplifier, d'éclairer, de fluidifier leurs démarches et leur quotidien, celui de soutenir, valoriser, épauler, encourager les parents dans leur rôle. Le partenariat entre les établissements médico-sociaux et les accueils collectifs de mineurs devient alors essentiel. Trop souvent, ces deux mondes fonctionnent en parallèle, avec des logiques différentes. Pourtant, ce sont les mêmes enfants, les mêmes

familles, les mêmes besoins. Construire des projets partagés entre les équipes médico-sociales et les structures de loisirs, c'est offrir de la continuité, de la cohérence, et surtout ouvrir des espaces nouveaux de socialisation. C'est permettre de penser des réponses adaptées en toute complémentarité pour que les familles accèdent aux projets qu'elles portent pour leur enfant.



PRATIQUES LOCALES

Un enfant du SESSAD âgé de 6 ans ayant des besoins très importants allait partir en séjour et dormir hors de chez lui pour la première fois de sa vie. Le SIAM et le travail de partenariat en amont ont permis que l'éducatrice du SESSAD l'accompagnant chaque semaine rencontre les équipes à différentes reprises et travaille avec eux à la mise en place d'un accompagnement personnalisé au plus près des besoins de cet enfant. Tous les outils permettant une prise en charge adaptée ont été mis en commun afin de rendre ce projet de séjour possible. Sans ce travail transversal et collaboratif, cet enfant n'aurait pas pu partir une semaine entière sans que ses troubles ne se manifestent. Ce travail préparatoire a été essentiel et l'enfant a profité pleinement de ses premières vacances sans mettre en difficulté ses pairs et les équipes.

Mme Dejean - Assistante sociale - InPACTS



BOÎTE À OUTILS

Rechercher les informations utiles, les conseils, les solutions dans le cadre des loisirs collectifs, sans avoir d'objectifs de soins.

- Recueil d'informations - SIAM
- Organiser une rencontre avec les professionnels qui accompagnent l'enfant.
- Organiser un tuilage au sein de l'accueil de loisirs avec les professionnels médico-sociaux lors des premiers moments de l'accueil.

*CERESA : Centre Régional d'Education et de Services pour l'Autisme .



Je dois avoir l'avis de professionnels compétents pour valider l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'un accueil de loisirs.

VRAI FAUX

La co-construction du projet d'accueil avec les professionnels accompagnant l'enfant au quotidien permet d'avoir une connaissance complémentaire, mais non obligatoire, de l'enfant. Cela permet d'élargir et/ou de valider la compréhension de ses capacités, de son autonomie, de ses relations avec ses pairs et les adultes et de recevoir des conseils quant à son accompagnement.



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Pratiques coéducatives entre scolaire et périscolaire : étude de cas - Émilie Dubois et Laurent Lescouarch - Les dossiers des Sciences de l'Education - 2018
- Vers une société inclusive : diversité de formations et de pratiques innovantes - Liliane Pelletier, Serge Thomazet - Dossier de la nouvelle revue (numéro 85) - 2019

À destination des enfants / adolescents :

- Les métiers - Gorostis - Milan - 2019
- Vidéo : Un aperçu du quotidien à l'IME - MJC Lorraine - Youtube - 2023



La construction du projet d'accueil inclusif

FICHE N°6



PRINCIPES D' ACTIONS



Un projet d'accueil inclusif ne se construit qu'une fois que l'enfant est déjà accueilli sur la structure ?

VRAI FAUX

Si le projet est préparé en amont, l'accueil sera facilité. En prenant connaissance des informations fournies par la famille, l'équipe peut anticiper les adaptations à envisager et ainsi se rassurer. La visite de la structure en amont peut également révéler des aménagements nécessaires. Enfin un accueil progressif avant le besoin d'accueil réel peut être mis en place pour une adaptation plus sereine.

- Anticiper le projet d'accueil inclusif : il se réfléchit et se construit collectivement. Il doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.
- Observer l'enfant pendant les premiers temps d'accueil afin de repérer ses besoins.
- Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'accueil inclusif : il doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).
- Construire le partenariat avec les familles pour apprendre à connaître l'enfant, ses attentes et ses besoins singuliers.
- Impliquer l'enfant et permettre sa participation dès le début du projet : selon ses capacités, lui permettre de s'exprimer sur ses besoins, ses centres d'intérêt, ses envies.
- Favoriser un suivi de l'enfant dans son projet de vie et de loisirs, animer les temps de transition et construire les adaptations nécessaires.
- Évaluer la nécessité de sensibiliser les autres enfants en vue de faciliter l'accueil.



TÉMOIGNAGES

Directeur CLAE Francas - Toulouse

Lors de l'accueil d'un enfant présentant des besoins spécifiques, un premier temps d'échange avec la famille est organisé afin d'identifier les difficultés rencontrées et de mieux comprendre les besoins de l'enfant. Cet entretien permet de définir les modalités d'accompagnement à mettre en place sur les temps CLAE. Les aménagements portent notamment sur l'organisation du collectif, certains enfants ayant besoin d'évoluer ponctuellement dans des environnements plus calmes et moins stimulants. Afin de répondre à ce

besoin, des espaces adaptés ont été aménagés pour permettre un retrait temporaire du grand groupe.

Dans chaque lieu d'activité, un espace dédié au petit groupe, voire à l'individu, est proposé. En salle de création, une petite table accueillant au maximum trois enfants permet de participer à l'activité dans un cadre apaisé. De même, dans l'espace de jeux de construction, un coin avec tapis, limité à trois enfants et équipé d'objets sensoriels, favorise le calme et l'apaisement.



PRATIQUES LOCALES

Dans une démarche d'accueil inclusif, la connaissance fine de l'enfant est indispensable. Les informations recueillies auprès de la famille et des professionnels sont nombreuses et parfois difficiles à mobiliser au quotidien. Afin de faciliter leur utilisation, une « carte d'identité de l'enfant » a été élaborée. Cet outil synthétique et opérationnel permet une mise en œuvre rapide et adaptée des aménagements nécessaires. Elle regroupe les éléments essentiels pour guider les pratiques éducatives : ce qui sécurise ou apaise l'enfant, ses centres d'intérêt, ses besoins spécifiques, les stratégies efficaces ainsi que les objectifs éducatifs. Elle peut être enrichie au fil des observations réalisées sur le terrain. Co-construite avec la famille et régulièrement actualisée par les professionnels, cette carte constitue un support partagé, simple à consulter et immédiatement utile, notamment pour les nouveaux membres de l'équipe. L'objectif est de permettre à chacun de comprendre rapidement le fonctionnement de l'enfant, d'adapter sa posture et de garantir un accueil cohérent, sécurisant et respectueux de ses besoins.

Drucillia Zadick, Référente inclusion, SIAM



BOÎTE À OUTILS



Permettre une autodescription de l'enfant via une fiche d'identité pour qu'il ou elle se présente lui-même (recueil d'informations, utilisation de pictogrammes et d'émoticônes.

• Fiche portrait - Léo Lagrange

Préparer le projet d'accueil en amont avec la famille, l'équipe d'animation et les partenaires :

• Recueil d'informations / Suivi Accueil de l'enfant à besoins éducatifs particuliers – Cellule Inclusion Handicap, Direction de l'Éducation, Mairie de Toulouse

Formaliser une synthèse de la situation de l'enfant :

- Carte d'identité - SIAM - UFCV
- Carte mentale - LECS



L'évaluation du projet d'accueil doit se faire par l'animateur référent de l'enfant, car c'est lui qui le connaît le mieux.

VRAI FAUX

L'accueil de l'enfant est bien l'affaire de toute l'équipe, et c'est collectivement que le projet doit être préparé et évalué. Croiser les regards permet également de partager les ressources, et d'assurer la cohérence des réponses et des adaptations mises en place au sein de la structure.



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Accueillir le handicap en ACM - Florent Contassot - Journal de l'animation - 2025

À destination des enfants / adolescents :

- Le petit livre pour mieux comprendre le handicap - Bordet-Petillon & De Leersnyder - Bayard Jeunesse - 2022

Vidéo :

- C'est quoi vivre ensemble ? - 1 jour, 1 question - Youtube



La sensibilisation de l'ensemble des enfants et des familles

FICHE N°7



PRATIQUES LOCALES

Le partenariat avec les familles est un levier essentiel pour favoriser l'accueil inclusif de tous les enfants au CLAE. Il repose sur le partage, l'échange et l'animation de temps de rencontre qui permettent de créer du lien et une relation de confiance entre les familles et l'équipe éducative. Les ateliers partagés au CLAE ont pour objectifs de : proposer des moments d'échanges parents-enfants pour favoriser un climat scolaire positif, bienveillant et inclusif, d'impliquer les familles dans la vie quotidienne du CLAE et de faire connaître les valeurs et les pratiques de l'équipe d'animation. Nous proposons aux familles de participer à différents ateliers : la Brigade verte, le PEPS « Jouons ensemble », l'atelier cuisine, le dodgeball, la League of Falguière etc. Les parents peuvent également proposer et animer un atelier. La diversité des contenus et des thématiques permet à chacun de trouver une activité qui lui correspond, de partager un loisir, un engagement ou un savoir-faire, contribuant ainsi à renforcer le vivre-ensemble et la cohésion du groupe.

CLAE Falguière LE&C Grand Sud



BOÎTE À OUTILS



Tour de parole des enfants pour faire émerger ce qui les rend uniques, mais aussi leurs points communs. Démontrer que la différence concerne chacun et ne se limite pas au handicap.

Utiliser des mises en situation concrètes pour parler des conséquences quotidiennes d'un handicap lors d'un temps d'échanges. Faire réfléchir les enfants sur la manière de se comporter, de jouer avec l'enfant concerné, voire la manière dont on peut l'accompagner :

- Jeu coopératif avec des contraintes où chacun dépend des autres pour réussir (Verger, Parachute, Tour de Froebel)
- Malles pédagogiques et sensibilisation au handicap et au handisport – UFCV Occitanie
- L'éventail des émotions - Léo Lagrange

Sensibiliser parents et enfants ensemble pour favoriser la continuité à la maison.

- Guides pratiques ou Affiche "ALSH inclusif" du SIAM à la vue du public dans l'espace d'accueil
- Café Parents – LECCS
- Malle de sensibilisation des parents et familles – PRH 31



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- J'aime avoir peur avec toi – Catherine Chaine - Seuil - 2004
- J'aide mon enfant différent à s'épanouir - Marina Failliot-Laloux – Larousse - 2017

À destination des enfants / adolescents :

- Notre diversité nous rend plus forts : un livre pour enfants sur les émotions sociales, la diversité et la gentillesse – Elizabeth Cole - Le monde des émotions des enfants - 2023
- La petite casserole d'Anatole - Isabelle Carrier - Bilboquet-Valbert - 2009
- Sous les vagues - Meritxell Marti- Les 400 coups - 2021

Vidéo :

La surcharge sensorielle : un clip pour sensibiliser à l'autisme – Youtube

Les préjugés des adultes projetent généralement sur les enfants.

VRAI FAUX

La manière dont l'adulte va appréhender et accueillir la différence et le langage utilisé véhiculent des images positives ou négatives de la différence auprès des enfants. Il est important que les adultes puissent exprimer leurs représentations du handicap, leurs peurs et leurs tabous afin de se mettre d'accord sur une définition, adopter une culture commune et bannir certains termes et attitudes.

On doit laisser plus de liberté et donner moins de cadre à un enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX

La situation de chaque enfant est singulière, des aménagements peuvent être mis en place pour certains enfants notamment pour leur offrir des temps de répit (exemple un lieu pour s'isoler et se reposer) ou pour adapter la participation à une activité (exemple la possibilité de décrocher d'une activité). Le cadre est rassurant pour chaque enfant, il est important de réfléchir en équipe à l'aménagement de celui-ci pour le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants.

Il ne faut jamais parler de la situation de handicap d'un enfant aux autres enfants, pour ne pas le stigmatiser.

VRAI FAUX

La sensibilisation du groupe d'enfants n'est certes pas une obligation mais l'équipe doit évaluer les bénéfices de celle-ci avant de la mettre en place. L'enfant peut y être associé, en fonction de son handicap, de ses besoins, de la conscience qu'il en a et de sa position par rapport à cela. La sensibilisation doit être préparée en amont par l'équipe afin d'éviter toute discrimination positive pouvant être stigmatisante.



TÉMOIGNAGES

Marie-Gaëlle Seimandi - Accompagnatrice de projets Inclusifs - Francas de Haute-Garonne

Afin de sensibiliser les familles sur le caractère inclusif de leur accueil de loisirs, les Francas de Haute-Garonne ont imaginé un projet avec leurs structures adhérentes : un concours de courts-métrages « Les enfants racontent : l'Inclusion en Action ». Chaque court-métrage est illustré par une affiche. L'ensemble des productions constituent une exposition à destination de toutes les familles. Cette exposition est installée à l'accueil des centres de loisirs afin que les parents puissent visionner les

courts-métrages, en venant chercher leurs enfants et être sensibiliser à la façon dont les enfants perçoivent et vivent l'inclusion au quotidien. Une grande journée de festival vient clôturer le projet.

La finalité de ce projet est de donner la parole aux enfants pour qu'ils puissent expliquer comment ils vivent, comprennent et imaginent l'inclusion dans leur structure d'accueil, afin de dédramatiser aussi auprès des parents l'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.



L'observation de l'accueil de l'enfant et l'évaluation de son projet d'accueil inclusif

FICHE N°8



PRINCIPES D' ACTIONS

- **Définir en équipe les critères d'observation** (l'enfant, sa participation aux activités et animations, son autonomie pendant les temps de vie quotidienne, ses relations aux autres enfants et adultes) et utilise un outil dédié.
- **Observer le contexte, le dispositif d'accueil**, croiser les regards et les partager.
- **Mettre en perspective ces observations** (son organisation, ses choix pédagogiques) et repérer les échecs et les réussites, sans forcément chercher de solutions immédiates. Ceci pour envisager des remédiations et réadaptations à court et moyen terme.
- **Accorder à l'enfant l'espace nécessaire et lui demander son avis** afin de favoriser l'expression de son ressenti global.
- **Évaluer la nécessité de partager ces observations avec la famille** en définissant ce qui peut être transmis, sous quelle forme et à quelle fréquence.



TÉMOIGNAGES

Chantal Rubio - Référente Inclusion du pôle Toulouse secteur NORD
- Léo Lagrange Sud-Ouest.

«L'observation des enfants à besoins éducatifs permet de mieux comprendre leur fonctionnement au sein du collectif et d'ajuster l'accueil à leurs besoins réels. Lorsque je suis sollicitée, j'observe l'enfant dans les différents temps de la journée (repas, activités, transitions...) afin d'identifier ses habitudes, ses points d'appui, ses difficultés et l'influence de l'environnement sur ses comportements. L'objectif n'est pas d'évaluer l'enfant, mais de repérer ce qui facilite ou freine sa participation.

À partir de ces observations, je réalise un portrait fonctionnel partagé avec la direction et l'équipe d'animation. Il sert de base à une réflexion collective sur les ajustements possibles : organisation des espaces, supports visuels, adaptation du rythme, outils de régulation ou aménagements spécifiques. Ces propositions sont testées avec l'équipe, puis ajustées si nécessaire.

Je participe également aux temps de suivi éducatif avec l'école, les partenaires et la famille afin de croiser les regards et d'assurer une cohérence dans l'accompagnement. Ce travail d'observation partagé permet d'améliorer l'accueil, de soutenir les professionnels et d'offrir à l'enfant les conditions les plus favorables pour trouver sa place dans le collectif. »



PRATIQUES LOCALES

Mieux connaître pour mieux accompagner. Si les enfants sont bien tous différents, ils partagent les mêmes émotions, ce langage est universel et nous permet au-delà des besoins particuliers, de bien connaître les enfants. La carte mentale des émotions et des besoins de l'enfant est proposée aux familles des enfants arrivant en petite section de maternelle. Cet outil d'observation partagé (famille, équipe d'animation, partenaires) permet de construire l'accueil du petit enfant dans un lien de confiance et continuité éducative indispensable à son bien-être et lui permet d'évoluer dans un environnement plus inclusif.

ALAE maternel de Mondonville LE&C Grand Sud - Chargée de mission inclusion LE&C Grand Sud



BOÎTE À OUTILS

Permettre à l'équipe d'observer la mise en place du projet d'accueil inclusif selon des critères prédéfinis

- Compte-rendu - SIAM - UFCV

Outil pouvant être complété par tout animateur de l'équipe pour observer et qualifier les réussites, les difficultés ou les éléments déclencheurs de problèmes comportementaux, relationnels

- Grille d'observation globale de l'autonomie de l'enfant et grille d'observation de la crise – Francas Haute-Garonne



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Programme d'intervention sur les particularités sensorielles – Sabrina Ruiz, Audrey Guillaume – Deboeck Supérieur - 2022
- L'observation professionnelle des jeunes enfants : un travail d'équipe - Anne-Marie Fontaine- Editions Duval - 2021

À destination des enfants / adolescents :

- Des oiseaux plein la tête - Alexandre Garibal - L'Ecole des Loisirs - 2021
- Moi, j'adore la pluie ! - Özge Bahar Sunar - Rue du monde - 2019

Vidéo :

- L'accueil inclusif des jeunes enfants à besoins spécifiques : l'observation - Crescendo - Youtube

Observer l'accueil d'un enfant en situation de handicap conduit à observer ses difficultés, ses manques, ses troubles du comportement...

Observer la participation de l'enfant suggère de la comparer à la participation des autres enfants aux activités proposées.

VRAI FAUX

L'observation de l'accueil d'un enfant en situation de handicap doit se construire et s'opérer en équipe pour se focaliser non pas sur l'enfant seul mais plus globalement sur l'ensemble du contexte et de l'environnement de l'accueil de loisirs : projet d'animation, règles de vie, relations aux familles, moyens mis en œuvre, agencement des locaux, organisation de la journée type, relations entre enfants... Ceci afin d'améliorer l'accueil de tous les enfants en favorisant les facteurs environnementaux qui soutiennent la participation de l'enfant concerné et celle de l'ensemble des enfants et en réduisant les obstacles à cet accueil.

L'équipe a le droit de partager les observations faites au sujet de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX

Les observations réalisées pendant les temps d'accueil de loisirs sont souvent intéressantes pour la famille, qui disposent parfois de peu d'éléments relatifs à la vie de son enfant en collectivité. De plus, avec l'accord de la famille, le responsable de l'accueil peut transmettre ces observations aux professionnels qui accompagnent l'enfant. L'accompagnement proposé à l'enfant, les adaptations mises en place par l'équipe, les activités réalisées par l'enfant au sein de l'accueil pourront alimenter le cas échéant les pratiques des dits professionnels.



Le renfort de l'équipe d'animation

FICHE N°9



PRINCIPES D' ACTIONS

- Le renfort humain, c'est à dire avoir au sein l'équipe une personne supplémentaire lors de l'accueil de l'enfant en situation de handicap, n'est pas systématique.
- L'accueil des enfants en situation de handicap doit être l'affaire de toute l'équipe et ne doit pas reposer uniquement sur l'éventuelle personne recrutée en renfort.
- Lorsqu'il est nécessaire, l'accompagnement doit être mesuré au regard des besoins de chaque enfant en situation de handicap, de la nature des activités proposées et peut-être commun à plusieurs enfants.
- L'observation de l'enfant pendant son accueil permet de compléter la connaissance de ses besoins afin d'élaborer un projet d'accueil et envisager les modalités d'accompagnement.
- Etablir des objectifs à atteindre progressivement visant à favoriser l'autonomie, la socialisation à la mesure de l'enfant transmis, sous quelle forme et à quelle fréquence.
- L'observation et l'évaluation des objectifs (cf fiche 5) doivent permettre de faire évoluer les modalités d'accompagnement et de les ajuster.



TÉMOIGNAGES

Eloïse – Directrice de séjours de vacances – Association Les Cimlades

Les modalités du renfort de l'équipe pour accompagner un ou des enfants en situation de handicap, se travaillent en amont du séjour et se modulent suivant les cas de figures : cet hiver, Lisa accompagnait Gaspard, un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme. Elle s'est investie dans la préparation de son accueil. Durant le séjour, les besoins de Gaspard ont nécessité la mise en place de temps calmes et d'activités adaptées. L'ensemble de l'équipe a suivi son évolution et Lisa est restée pleinement intégrée à la dynamique du groupe grâce à de nombreux échanges quotidiens. Des temps d'échanges

avec les enfants lui ont également permis de sensibiliser à la situation de handicap de Gaspard.

Nous avons par ailleurs accueilli Solal accompagné par Paul sur une autre séjour. Solal est un enfant présentant une déficience auditive et cognitive, très autonome dans la vie collective. Paul a pu s'investir pleinement dans le projet d'animation, occupant une place d'animateur à part entière. Solal vivait alors son séjour comme les autres. Lorsque nécessaire, Paul pouvait toutefois se détacher ponctuellement du groupe pour répondre à ses besoins spécifiques.



PRATIQUES LOCALES

« Avant l'accueil, je rencontre la famille pour échanger sur les difficultés que l'enfant rencontrerait en collectivité, de ses compétences et ressources. Pendant l'accueil, après une période d'observation, j'élabore un projet d'accompagnement spécifique définissant les objectifs à atteindre et les pistes de travail à développer en m'appuyant sur les informations constatées et recueillies. Mon rôle est aussi de permettre à l'enfant d'acquiescer des repères dans l'espace et le temps, puis de l'aider à s'inscrire de façon pérenne dans les activités proposées par les animateurs. J'élabore un processus, permettant à l'enfant de développer un lien et une confiance envers l'ensemble des enfants et adultes présents dans son environnement. Je fais des points réguliers avec la famille pour exposer les difficultés rencontrées, les progrès de l'enfant, et définir les prochains objectifs à atteindre. Lorsque nous avons tout mis en œuvre pour adapter l'environnement à l'enfant et qu'il s'épanouit sans que ses spécificités ne soient perçues comme un frein mais comme une richesse alors l'accompagnement se termine. »

Mina Daniel - Animatrice et Accompagnante à la Vie et aux Loisirs-Léo Lagrange Sud-Ouest



BOÎTE À OUTILS



Evaluer les besoins d'accompagnement et les compétences de l'enfant dans le contexte de l'accueil

- Grille d'observation de l'accueil de l'enfant - Cellule Inclusion et Handicap - Direction de l'Education - Mairie de Toulouse
- Grille Analyse du besoin du renfort en ACM - UFCV Occitanie

Utiliser un support accessible à l'ensemble de l'équipe reprenant les adaptations et aménagements spécifiques nécessaires à l'accueil de l'enfant

- Projet d'accueil inclusif - SIAM



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Le cadre juridique de l'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap – Défenseur des Droits - 2019
- Recommandations pour l'accueil des mineurs en situation de handicap en ACM - DJEPVA - 2022

Si l'enfant a une AESH en classe, alors il faut un animateur supplémentaire à ses côtés sur les temps d'accueil de loisirs.

VRAI FAUX

L'expression des besoins de l'enfant ainsi que les réponses à y apporter ne sont pas les mêmes suivant les contextes. Le temps de loisirs ne sollicite pas les mêmes ressources cognitives et aussi longtemps, que lors des apprentissages scolaires. D'un accueil de loisirs à un autre, le besoin d'accompagnement peut également être différent : suivant le type d'accueil, l'environnement etc. Chaque situation doit être évaluée au regard des besoins de l'enfant, de ses compétences et du contexte.

Si je n'ai pas les moyens de recruter un animateur supplémentaire pour des raisons financières ou par manque de candidat, je peux refuser d'accueillir un enfant.

VRAI FAUX

Le manque d'accompagnement n'est pas un motif recevable pour refuser un accueil. Le Défenseur des Droits rappelle que "l'accompagnement individuel de l'enfant par une personne physique n'est pas systématique et ne doit pas être la condition de son accueil dans le cadre de ses activités de loisirs. Cet accompagnement a vocation à être mis en place dès lors que les dispositifs de droit commun, y compris au moyen d'aménagements raisonnables, ne répondraient pas à ses besoins particuliers.

GLOSSAIRE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS, ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX ET INSTANCES

CAMSP / Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce a pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Il accueille des enfants de 0 à 6 ans et est souvent installé dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres établissements accueillant de jeunes enfants.

CMPP / Un Centre Médico-Psychopédagogique est un service médico-social assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Le CMPP est fréquemment consulté en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente.

L'hôpital de jour est un service de soins polyvalents individualisés en journée. Son objectif est d'optimiser l'inclusion des personnes dans leur milieu familial, scolaire ou professionnel. La pédopsychiatrie propose dans ces lieux un espace où les enfants et adolescents bénéficient de façon concertée d'actions médicales, éducatives et pédagogiques. Les troubles qui peuvent faire l'objet d'une hospitalisation de l'enfant sont l'autisme, les carences éducatives, les inadaptations graves au milieu scolaire. Cette formule permet à l'enfant de bénéficier d'un accompagnement thérapeutique à travers des activités individuelles ou de groupe.

Dispositifs intégrés / Fonctionnement d'établissements et services médicaux sociaux tels que ITEP, IME, IEM visant à décloisonner les structures notamment entre le secteur médicosocial et l'éducation nationale, assouplir les modalités d'accompagnement pour apporter une réponse adaptée aux besoins évolutifs de l'enfant, en assurant ainsi une continuité dans son parcours de vie, de santé, de scolarisation et permettant d'éviter les ruptures de parcours. A titre d'exemple : DIME (Dispositif Intégré Médico-Educatif concernent les enfants avec déficience intellectuelle, TSA), DITEP (Dispositif Intégré des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques).

EMAS / Les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation sont des équipes de professionnels rattachées à un établissement ou service médico-social. Elles apportent leurs expertises et compétences aux établissements scolaires pour assurer la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers. Elles constituent une ressource mobilisable par les professionnels de l'éducation.

Equipe éducative est une instance destinée à mettre en commun une problématique autour d'un élève (efficacité, assiduité, comportement) et à décider d'actions ou de demandes d'aides extérieures, dans le but d'améliorer la situation de cet élève. L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève.

ESS / L'Equipe de Suivi de Scolarisation est chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH. Cette instance se réunit au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS et de sa mise en œuvre, et a pour mission d'en faciliter la mise en place et d'en assurer le suivi.

GEVASCO / Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de SColarisation. Ce document regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte par la MDPH, pour l'évaluation de ses besoins de compensation, statuer ou non sur sa situation de handicap et le cas échéant élaborer le PPS. Il est établi par l'équipe éducative réunie par le directeur de l'école, à son initiative ou à l'initiative de la famille. situation de handicap.

IME / Un Institut médico-éducatif a pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif de l'IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.

IEM / Un Institut d'Éducation Motrice est un établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle. Cette déficience nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée et la formation générale et professionnelle.

ITEP / Un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. L'ITEP conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

MDPH : La Maison Départementale de Personnes Handicapées est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes en situation de handicap. Les MDPH associent toutes les compétences impliquées aujourd'hui dans l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles. Créées par la loi de 2005 et animées par le Conseil Départemental, elles associent le Conseil Départemental, les services de l'État, les organismes de protection sociale (CAF, CPAM, MSA), des représentants des associations représentatives des personnes en situation de handicap.

SESSAD / Un Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile apporte aux familles conseils et accompagnement. Il favorise l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. Educatifs et Pédagogiques).

PAP / Le Plan d'Accompagnement Pédagogique est un outil contractualisant les aménagements pédagogiques nécessaires pour des élèves présentant des difficultés durables dans les apprentissages, tels que les troubles DYS ou TDAH. Il est réalisé par les enseignants avec l'accord des parents ou à leur demande.

PAS : Les Pôles d'Appui à la Scolarité ont pour mission d'apporter une réponse rapide, coordonnée et de premier niveau aux élèves à besoins éducatifs particuliers pour les accompagner dans leurs apprentissages. Ils sont composés d'un binôme (enseignant coordonnateur et un éducateur spécialisé). Après une observation de l'élève en milieu scolaire le PAS met en œuvre une réponse ciblée, limitée dans le temps. Les actions sont ensuite évaluées et l'élève peut être orienté vers d'autres formes d'accompagnement si nécessaire.

PCO / Les Plateformes de Coordination et d'Orientation sont déployées sur l'ensemble du territoire depuis 2019 pour permettre aux jeunes enfants présentant des signaux de développement atypiques d'accéder rapidement à un parcours de bilans et d'interventions précoces, sans attendre un diagnostic formalisé, et de bénéficier d'interventions pluridisciplinaires adéquates.

PIAL / Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé a pour mission de favoriser la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives...) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. Il mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative pour identifier les besoins de l'élève et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de sa classe ou de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

PPRE / Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative est un plan d'actions individualisé qui peut être mis en place pour chaque élève dont les connaissances et les compétences scolaires indispensables à la fin d'un cycle ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève.

PPS / Le Projet Personnalisé de Scolarisation, rédigé par le MDPH, est mis en œuvre par l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire de l'enfant ou du jeune.

UEE / Les Unités d'Enseignement Externalisées permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire. Elles sont différentes des ULIS car les enfants restent inscrits dans le service ou l'établissement médico-social. Les enfants sont accueillis à partiel ou complet dans l'école et les professionnels non enseignants de l'établissement médico-social peuvent intervenir dans l'établissement scolaire.

UEEA / Les Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme prennent le relais des UEMA en milieu scolaire ordinaire en élémentaire. Elles accueillent des enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant et plus particulièrement des élèves n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt.

UEMA / Les Unités d'Enseignement Maternelle Autisme sont des unités d'enseignement rattachées à des établissements médicaux sociaux implantées dans des écoles maternelles pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves ayant des troubles du spectre de l'autisme et pour lesquels la MDPH a notifié ce besoin. Ces dispositifs permettent d'associer de manière précoce des aménagements pédagogiques et un soutien éducatif.

ULIS / Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sont des dispositifs collectifs qui s'adressent aux élèves d'élémentaire, collègue et lycée ayant des difficultés persistantes en termes d'autonomie et d'apprentissages. Les élèves sont scolarisés dans leur classe de référence, avec des pairs du même âge, tout en bénéficiant du soutien d'un enseignant spécialisé. Les ULIS accueillent des élèves ayant des besoins similaires.





Voici une liste non exhaustive des différents types de partenaires pouvant être mobilisés pour préparer le projet d'accueil inclusif d'un enfant en situation de handicap. Leurs missions sont déclinées ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer pour l'accueil de l'enfant.

AESH - Accompagnant de l'élève en situation de handicap :

- ⊗ accompagnement et soutien dans les activités d'apprentissage,
- ⊗ accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
- ⊗ accompagnement à la vie sociale et relationnelle.

Ressource en ACM : peut partager sa connaissance de l'enfant et croiser son regard avec l'équipe d'animation afin de proposer des adaptations.

Chargé de coopération de Convention Territoriale Globale :

- ⊗ facilite les partenariats entre les structures éducatives, les collectivités et les acteurs locaux.
- ⊗ accompagne la mise en place de projets et la coordination des ressources.

Ressource en ACM : permet de mobiliser les partenaires, sécuriser les financements et soutenir la création d'un environnement inclusif, adapté aux besoins de tous les enfants.

Enseignant référent de scolarité :

- ⊗ accompagne les élèves en situation de handicap tout au long de leur parcours scolaire.
- ⊗ coordonne le suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et organise les équipes de suivi de scolarisation
- ⊗ fait le lien entre la famille, l'école et les partenaires.

Ressource en ACM : constitue une ressource pour mieux comprendre les besoins de l'enfant, partager des adaptations efficaces et assurer une continuité éducative entre le temps scolaire et les loisirs.

Educateur spécialisé :

- ⊗ accompagne les enfants dans leur développement social, émotionnel, et éducatif.

Ressource en ACM : apporte des conseils pour faciliter l'accueil de l'enfant et soutenir son autonomie. Il informe sur les relations que l'enfant entretient avec ses pairs et les adultes, sur le respect du cadre, ainsi que sur ses éventuels comportements spécifiques et les stratégies pour les accompagner.

Ergothérapeute :

- ⊗ intervient sur prescription médicale auprès des personnes accidentées, dépendantes ou en situation de handicap moteur.
- ⊗ soutient le processus de réadaptation, d'adaptation et d'intégration sociale des personnes aux prises avec des problèmes de fonctionnement dans leur quotidien.
- ⊗ réalise le bilan des capacités de l'enfant et identifie les aménagements techniques nécessaires de son habitat ou de son environnement.

Ressource en ACM : peut accompagner l'équipe quant aux gestes et postures des animateurs, aux aménagements des lieux et à l'organisation des différents temps d'accueil de l'enfant.

Psychomotricien :

- ⊗ il accompagne les enfants pour développer leur motricité, leur coordination, leur équilibre et leur gestion des émotions.

Ressource en ACM : conseille l'équipe quant aux capacités de l'enfant en termes de motricité (équilibre, adresse, coordination...) et pour adapter des activités.

Orthophoniste :

- ⊗ évalue les troubles de la communication de l'enfant (langage, voix, auditifs).
- ⊗ analyse les besoins de rééducation et d'accompagnement, met en œuvre un plan d'action pour rééduquer les troubles de la communication.
- ⊗ redonne l'autonomie de communication à l'enfant.

Ressource en ACM : renseigne l'équipe sur le mode de communication de l'enfant, sur ses capacités à s'exprimer, à écrire, à réaliser des activités mobilisant la motricité fine.

Psychologue :

Formé à l'analyse et à la compréhension des comportements de l'enfant, il peut procéder à des évaluations et intervenir aux niveaux :

- ⊗ cognitifs (ce qui a trait aux représentations mentales, aux pensées) ;
- ⊗ affectifs (les affects et les émotions, comme la peur, la tristesse, la colère, etc.) ;
- ⊗ comportementaux (nos actes et nos attitudes) ;
- ⊗ contextuels et sociaux (notre milieu familial, professionnel, etc.)

Ressource en ACM : apporte des informations sur les relations sociales de l'enfant, sur sa gestion des émotions, ses éventuels troubles du comportement.

MISSIONS DU SIAM



L'action globale du SIAM concerne prioritairement les enfants ou jeunes en situation de handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, c'est-à-dire faisant l'objet d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), en termes de reconnaissance de taux d'incapacité, d'attribution d'allocations, d'aménagements de la scolarité, d'orientation en établissement médico-social.

Les trois missions du SIAM sont :

- ⊗ Informer les familles ayant un enfant en situation de handicap et les accompagner dans leurs projets d'inclusion en accueil collectif de mineurs
- ⊗ Accompagner et soutenir les équipes d'animation dans leurs pratiques inclusives
- ⊗ Animer le groupe de travail des « référents handicap » des réseaux haut-garonnais des Francas, de Léo Lagrange Sud Ouest, de la Ligue de l'Enseignement et de Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud.

Des missions intégrées au PRH de la Haute-Garonne

Depuis l'automne 2024, à l'initiative de la CAF de la Haute-Garonne, le Pôle Ressources Handicap est déployé et mis en œuvre conjointement par l'UFCV et Cocagne ACEPP 31. Il s'agit d'un guichet unique et de proximité pour informer, orienter et accompagner les familles ayant un enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, poursuivant les missions suivantes :

Les missions du PRH 31 sont :

- ⊗ l'information sur les droits, sur les dispositifs existants et les aides mobilisables
- ⊗ l'orientation vers les dispositifs existants
- ⊗ l'accompagnement vers des solutions d'accueil : crèches, assistantes maternelles, LAEP, accueils de loisirs, séjours de vacances, vacances familiales, loisirs individuels (sportifs, culturels, artistiques), lieux de soutien de la parentalité, solutions de répit parental ou familial
- ⊗ et selon les situations, le PRH 31 peut assurer la coordination du parcours global de votre enfant et de votre famille, en complémentarité des actions de diagnostic terrain.



CHIFFRES CLÉS, LE SIAM DEPUIS 2010, C'EST :



+ de 3700 projets d'inclusion accompagnés en accueil collectif de mineurs



3200 personnes formées et soutenues dans leurs pratiques inclusives en accueil collectif de mineurs

Le SIAM est un dispositif de la Haute-Garonne agissant pour l'accès et la participation des enfants et des jeunes en situation de handicap aux lieux d'accueil de loisirs périscolaires, extrascolaires ou de vacances.

Il a été créé sous l'impulsion d'associations de parents membres du GISH (Groupement Inter associatif pour la Scolarisation des enfants adolescents et jeunes adultes Handicapés).

Il est aujourd'hui copiloté par un collectif coprésidé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et le Service Départemental pour la Jeunesse, l'Engagement et le Sport de la Haute-Garonne et composé de la Mairie de Toulouse, du Sicoval, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, du Défenseur des Droits, de la CPAM, du GISH, de la Région Occitanie, de plusieurs associations locales de parents d'enfants en situation de handicap et des associations gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs en Haute-Garonne.

En janvier 2010, ce comité de pilotage a désigné l'Ufcv comme porteur du projet.

Dans le cadre des réflexions et réalisations du groupe de travail des référents handicap du SIAM, plusieurs actions d'accompagnements, outils, et supports de formation à destination des équipes d'animation ont été élaborés et désormais diffusés, sur les thématiques suivantes :

- ⊗ l'accueil inclusif au sein des accueils jeunes,
- ⊗ la gestion de la crise de l'enfant en ACM
- ⊗ l'organisation d'un environnement inclusif en ACM.





L'AMI



*L'Accueil Méthodique
pour l'accueil Inclusif*



Service pour l'Inclusion en Accueil collectif de Mineurs
15 allée de Bellefontaine 31100 Toulouse

☎ 05 61 12 58 16 @ contact@siam31.fr 🌐 www.siam31.fr

Partenaires



Partenaires financeurs

